

DEPARTEMENT DU
RHÔNE

CANTON DE
L'ARBRESLE

COMMUNE DE
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRETE PERMANENT
DU MAIRE
N° 99 / 2016**

Le Maire de la Commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE

- ⇒ **VU** le Code de la route et notamment ses articles R.411 et suivants;
- ⇒ **VU** le Code de la voirie routière ;
- ⇒ **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ⇒ **VU** la signalisation temporaire conforme à l'Instruction Interministérielle (Livre I – 8^{ième} partie) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 ;
- ⇒ **Considérant** que pendant les funérailles sur la commune de Fleurieux sur l'Arbresle, il y a lieu d'interdire le stationnement à proximité de l'église, afin de faciliter le bon déroulement des funérailles.

ARRETE

Article 1er: A l'exception des véhicules des pompes funèbres et de la famille, le stationnement de tous les autres véhicules est interdit le long de l'Église et sur les différentes places de parking situées Place Benoît Dubost (en bas de la pharmacie et en bas du 41 Place Benoît Dubost) conformément à la signalisation qui sera mise en place.

Article 2 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis par la Gendarmerie de l'Arbresle, ou le service de police municipale conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services communaux.

Article 4 : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Fleurieux sur l'Arbresle, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de l'arbresle sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- ⇒ **1 -** Registre des Arrêtés du Maire
- ⇒ **1 -** Service Départemental d'Incendie et des Secours
17 rue RABELAIS - 69426 LYON cedex 03
- ⇒ **1 -** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'ARBRESLE
- ⇒ **1 -** Police Municipale
- ⇒ **1 -** Pour affichage

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE, le 04 juillet 2016
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Diogène BATALLA